

COMMUNE
MERCURY

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		référence dossier :
Déposée le 22/09/1999	Complétée le 19/10/1999	N° PC7315499D1023
Par :	Mr LANGLOIS Daniel	Surfaces hors-oeuvre autorisées
Demeurant à :	18 Rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE	brute : 287 m² nette : 143 m²
Représenté par :		Nb de bâtiments : 1
Pour :	Edifier une maison individuelle	Destinations :
Sur un terrain sis :	La Cotelette MERCURY	Logement

Le Maire :

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 21/01/1989, modifié le 16/01/1996, et notamment le règlement de la zone N.B.,
VU le certificat d'urbanisme n° 154/98.D.2013 du 09/10/1998 renouvelé le 08/10/1999,
VU l'arrêté du 06.05.1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif,
VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales en date du 22/10/1999,
VU l'étude géologique attestant de l'aptitude du sol à recevoir un dispositif d'assainissement autonome,
VU la convention synallagmatique de vente établie par la S.C.I. GAUDILLIERE et POINSIGNON en date du 21/07/1999,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de Construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Il est assorti des prescriptions énoncées ci-après :

EAU

Le raccordement au réseau public d'eau potable est obligatoire.

ASSAINISSEMENT

L'installation du système individuel sera conforme aux prescriptions émises dans l'étude géologique du 27/10/1998 établie par DAEC.

EAUX PLUVIALES

Prévoir un caniveau à grille au droit de l'accès du terrain sur la voie communale.

ASPECT EXTERIEUR

Le matériau de couverture sera de ton GRIS ARDOISE.

ARTICLE 3 : Contributions :

La Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) est exigée dans la commune.

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles est exigée dans le Département (voir note d'information ci-jointe).

Pour le Maire
L'Adjoint,



Annexé à la minute de l'acte qui précède reçu par le notaire soussigné, associé de la S.C.P. "François GAUDILLIERE et Jean-Charles POINSIGNON, notaires", titulaire d'un office notarial à ALBERTVILLE (Savoie).

[Handwritten signatures of the Mayor and the Notary]